La Région Occitanie
Pyrénées · Méditerranée

Patrick CASES
Conseiller régional
Groupe Communiste Républicain & Citoyen

LA COOPERATIVE DES ELU·E·S
COMMUNISTES RÉPUBLICAIN·E·S & CITOYEN·NE·S

Envoyée le 5 novembre courrier postal

A Monsieur Pierre Regnault de la Mothe

Préfet des Pyrénées-Orientales

Perpignan le 5 novembre 2026

Monsieur le Préfet,

Le devenir de l'entreprise SOLUTIONS 30 dont l'activité est liée aux déploiements de réseaux est marqué par un plan de suppression d'emplois de grande ampleur touchant des dizaines de salariés du site de Perpignan.

Dans le même temps les salariés ont constaté de nombreux manquements de l'employeur à ses obligations par exemple en ne dotant pas ses salariés des équipements de sécurité (EPI) prévus par le code du travail pour la protection des salariés sur leurs postes de travail.

Ces derniers ont également pu constater que des cotisations prélevées sur leurs salaires n'ont pas été reversées aux caisses qui devaient en être destinataires telles la Mutuelle d'entreprise qui a cessé en conséquence de prendre en charge le couverture complémentaire maladie, mais également l'AGIRC ARRCO concernant les retraites complémentaires …

Par ailleurs selon nos informations une nouvelle société filiale de ce groupe serait en train de recruter du personnel précédemment licencié pour reprendre des activités et des chantiers des branches mises en liquidation judiciaires alors que le PSE n'est pas finalisé et que les offres de reclassement du personnel en poste et licencié ne sont pas définies.

Devant cette situation anormale, nous vous demandons de faire diligenter par les services compétents de l'Etat sous votre autorité des contrôles approfondis afin de déterminer :

- Si les prélèvements opérés par l'employeur sur les salaires du personnel ont bien été reversés aux différentes caisses concernées ; Mutuelle, retraire complémentaire, caisse de congés payés, sécurité sociale (URSSAF)
- Si le PSE est bien conforme à la loi notamment en ce qui concerne les indemnités et les modalités de reclassement du personnel
- Si cette société notamment au moment de la reprise de SOTRANASA puis de la fusion à perçu des aides publiques, et si oui lesquelles.

Nous souhaitons que le traitement de la « sécurité sociale » de ces travailleurs retienne votre attention et qu'elle soit traité avec toute l'attention nécessaire eu égard aux difficultés toujours plus grandissantes auxquelles sont confrontés les salariés de ce département

Je vous prie d'agréer Monsieur le Préfet l'expression de mes salutations distinguées .

Patrick CASES

Conseiller Municipal de Rivesaltes

Conseiller Régional d'Occitanie

Membre du Bureau de la Coopérative 66 des élus CRC